



Après un aprf puis expulsion

Par **nouna69**, le **01/05/2011** à **01:59**

Bonjour,
je suis française mon mari est expulsé en algérie pour menace a l'ordre public pour violence conjugale il a retourné en france en situation irrégulière sachant que j'ai interrompue la procédure de divorce . en vie ensemble dans un appartement le bail a nous deux .la facture edf a son nom .jaimerais savoir si la préfecture ne risque t-elle pas de refuser mon dossier.et mon mari il risque quoi c'est-il fait attraper par la police .s'il vous plaît j'ai vraiment besoin de vos réponses merci

Par **amajuris**, le **01/05/2011** à **10:33**

bjr,
même s'il est revenu en France irrégulièrement, son obligation de quitter le territoire français demeure.
la décision d'expulsion a sans doute été prise suite à une procédure que vous avez faite contre lui même si vous avez décidé de ne plus divorcer cette procédure existe toujours.
cdt

Par **nouna69**, le **01/05/2011** à **23:39**

bonjour et merci de votre réponse oui c'est moi.et je voulais savoir quelles sont les démarches que je dois effectuer pour que je puisse vivre avec mon mari .si je dois signaler notre situation à la préfecture . pourra t-il récupérer sa carte de résident de 10 ans je suis perdue

perdue .je dor plus je ne sais plus quoi fair .que je puis fair merci de reprendre

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **23:48**

La menace à l'ordre public est un motif pour refuser le droit au séjour d'un conjoint de Français.

Ce n'est pas en revenant illégalement en France, qu'il va arranger son cas

Par **amajuris**, le **02/05/2011** à **10:22**

bjr,

à part vivre ensemble dans son pays je ne vois pas d'autre solution.

c'est vous qui avez en quelque sorte demandé son expulsion à l'administration française. le fait que vous ayez changé d'avis n'annule pas la décision d'expulsion.

cdt

Par **nouna69**, le **02/05/2011** à **13:25**

merci pour votre réponce mes son avocat il ma dit

apres 6 moi en peut relancer une procédure pour qui il puis revenir avec des preuves que vous éte toujours ensemble exemple (biellet d'avion -photo emsemble) frenchement je suis perdue haider moi svp

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **18:08**

on "peut" mais la Préfecture pourra refuser parce que

- il est entré illégalement en France, donc il devra retourner dans son pays pour avoir un visa long séjour

- s'il est considéré comme menace à l'ordre public, il n'aura pas son visa.

Qui a frappé sa femme, recommencera

Par **nouane669**, le **19/05/2011** à **22:17**

bonjour je voulais juste savoir il risque quoi s il fait interpellé par la police .frenchement je peut pas vivre loin de mon marie .c'est un vectime de mes fausse déclaration. je vien a vous pour avoir des coneille svp j'ai vraiment besoin de vous réponce merci

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **23:32**

S'il se fait arrêter, c'est de nouveau l'expulsion. Faire attention s'il a un sursis en cours.

[citation]Je peut pas vivre loin de mon marie .c'est un vectime de mes fausse déclaration.
[/citation] Alors assumez, allez vivre avec lui dans son pays.

Par **nouane669**, le **02/06/2011** à **03:29**

bonjour

mimi 493

s'il est considéré comme menace à l'ordre public

mes il a jammais de souci

quelle est la milleur procdure a prendre